

Conditions Générales de Ventes WiMAX

En vigueur à compter du 1^{er} avril 2010

ARTICLE 1 - INTRODUCTION

Vivéole est une société spécialisée dans les services d'accès à Internet dans les zones dites « blanches ».

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Vivéole met à disposition de ses Clients (ci-après « Vous ») et exécute son Service d'accès à Internet *via* la technologie WiMAX, ainsi que les prestations associées à ce service.

Les Conditions Générales s'appliquent à toutes les offres d'accès WiMAX au réseau Internet proposées par Vivéole, quel que soit la zone géographique éligible au WIMAX dans laquelle vous êtes domicilié, et peuvent éventuellement être complétées par des Conditions Particulières correspondant aux conditions spécifiques applicables à votre Zone de couverture WIMAX.

En cas de conflit entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, ces dernières prévaudront.

Vous vous engagez à prendre connaissance des Conditions Générales et des Conditions Particulières, y compris les annexes, et à soumettre à Vivéole toute question que Vous vous poseriez. Les Conditions Générales et Conditions Particulières prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou tout autre document que Vous auriez pu nous transmettre.

Le bénéfice de la formule d'abonnement et des éventuelles Options souscrites Vous est personnel.

Vous ne pouvez les céder ou les transmettre de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit et préalable de la société Vivéole.

Vous attestez être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant de Vivéole relatif à l'objet du Contrat.

Contrat : Les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières éventuellement applicables, ainsi que toute condition spécifique visée sur le bon de commande (aussi appelé formulaire d'abonnement ou formulaire d'inscription), de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit, et sur le Site <http://www.viveole.com>.

Eligibilité : Présence du site concerné dans une zone géographique accédant à la technologie WIMAX.

Identifiant(s) : Terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, Vous permettant de vous identifier et de vous connecter au service d'accès à Internet, ainsi qu'au service de messagerie. Les Identifiants comprennent le login et le mot de passe de connexion, le login et le mot de passe de messagerie.

Internet : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Kit de connexion : CD-Rom d'installation contenant divers logiciels permettant d'assurer la connexion à Internet des équipements du Client.

Vivéole : Société qui fournit le service d'accès Internet WIMAX, ainsi que les services associés à la formule d'abonnement et les Options qui peuvent être choisies par Vous.

Options : Services supplémentaires éventuellement choisis par Vous afin de compléter Votre formule d'abonnement.

Publipostage : Envoi en nombre de courriels (n'étant pas considéré comme du Spamming), en vue, le plus souvent, d'informer ou de promouvoir un produit ou un service.

Service : Ensemble des services prévus dans Votre service d'accès Internet WiMAX : Accès Internet WIMAX, modem/routeur Wi-Fi et clé associée, cinq (5) boîtes aux lettres électroniques protégées par un antivirus de messagerie et un antispam, pages perso.

Service d'accès à Internet : Service de connexion entre Votre micro-ordinateur et le centre serveur de Vivéole, fourni par Vivéole, Vous permettant notamment de vous connecter au réseau Internet, de communiquer par un système de messagerie électronique, de télécharger des fichiers et logiciels.

Site Vivéole : Serveur Internet de la société Vivéole ayant l'adresse <http://www.viveole.com>.

Spamming : Selon la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), il s'agit de l'envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière.

Vous : Personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite au Service d'accès Internet WIMAX. L'inscription se fait par la signature d'un bon de commande par Vous, ou tout autre canal de vente, et notamment par voie électronique.

Wi-Fi : Technologie standard de raccordement au réseau WIMAX sans fil.

WiMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access - Solution de connexion alternative à Internet, permettant de se connecter en haut débit, même lorsque la personne morale ou physique concernée n'est pas éligible à l'ADSL en raison de sa localité géographique, sous réserve que cette personne ait l'antenne/CPE nécessaire à la réception et à l'émission des données et qu'elle soit située dans une zone couverte par le WiMAX.

Zone de couverture : Zone du territoire français métropolitain au sein de laquelle le service d'accès Internet par technologie WIMAX est rendu disponible en fonction des adaptations techniques du réseau et de la configuration technique.

ARTICLE 3 - OBJET

Les présentes Conditions Générales et éventuelles Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Vivéole Vous fournit d'une part, un accès à Internet de type WiMAX et, d'autre part, différents services dans le cadre du Service d'Accès Internet WiMAX.

Les offres Vivéole sont valables tant qu'elles apparaissent sur le site <http://www.viveole.com> de Vivéole et resteront valables tant qu'elles y seront présentes, à moins qu'une durée spécifique ne soit précisée sur le site Internet dans le descriptif de l'offre, ou sur le Bon de commande pour les commandes hors ligne.

Toute souscription à une formule d'abonnement est subordonnée au respect des présentes Conditions Générales et des éventuelles Conditions Particulières applicables.

Vous vous engagez à prendre connaissance et à accepter les Conditions Générales et éventuelles Conditions Particulières applicables avant toute souscription ou modification d'un abonnement ou d'une Option.

ARTICLE 4 - DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L.121-20-1 du Code de la consommation, Vous pourrez, si Vous êtes un consommateur, exercer votre droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de signature du bon de commande, ou de la validation de votre commande par tout autre moyen autorisé par Vivéole.

La rétractation devra être demandée par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant vos coordonnées complètes, le service souscrit ainsi que votre login de connexion.

Toutefois, Vous ne pourrez pas exercer votre droit de rétraction si Vous utilisez le Service d'Accès Internet WIMAX avant la fin du délai de sept (7) jours francs visé ci-dessus (article L.121-20-2 du Code de la consommation).

ARTICLE 5 - INFORMATIONS ET COORDONNEES

Vous vous engagez à fournir à Vivéole des informations actuelles, complètes, exactes et à maintenir ces informations à jour qu'il s'agisse de vos informations bancaires notamment en cas de paiement par prélèvement automatique, de vos coordonnées ou toute autre information utile à l'exécution de ce Contrat.

Toute modification d'une de ces informations devra être notifiée à Vivéole dans les plus brefs délais. A défaut d'informations et/ou de coordonnées exactes, il est probable que Vivéole ne puisse pas ou plus fournir l'accès à Internet et se réserve le droit de résilier le Contrat.

En cas de changement d'adresse Vous devrez en avertir Vivéole avant Votre déménagement. Vous pourrez demander à bénéficier de Votre formule d'abonnement à Votre nouvelle adresse sous réserve de l'Éligibilité de votre nouvelle zone de domiciliation avec la technologie WIMAX, de la compatibilité de l'antenne/CPE avec votre nouvelle situation et le nouveau réseau WIMAX, ainsi que l'installation de l'antenne/CPE et le raccordement de votre micro-ordinateur. En fonction de la Zone de couverture à laquelle Votre nouveau domicile appartient, de nouvelles conditions tarifaires sont susceptibles de s'appliquer. Le cas échéant, Vivéole pourra Vous conseiller toute modification de Formule d'abonnement ou du matériel mis à votre disposition, afin de pouvoir bénéficier du Service.

Des frais d'accès au service pourront Vous être facturés par Vivéole. Ces frais ne comprennent pas les frais liés à l'achat de votre antenne/CPE ou son installation. En cas de changement d'adresse dans une zone où Vivéole est dans l'impossibilité technique d'offrir le Service d'Accès Internet WIMAX, Vivéole pourra Vous proposer de souscrire auprès de ses services une offre d'Accès Internet utilisant une technologie différente.

En cas de refus de changement de la formule d'abonnement ainsi que du matériel utilisé avant le déménagement, tel que conseillé par Vivéole en vertu des précédents paragraphes, le Contrat devra être résilié par le Client dans les conditions fixées à l'article « Durée du contrat », par simple notification adressée à Vivéole par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Pour pouvoir bénéficier de cette résiliation, le Client devra apporter la preuve de son changement d'adresse par la fourniture de deux justificatifs de domicile distincts.

ARTICLE 6 - SERVICE D'ACCES INTERNET WiMAX

Vivéole Vous propose le Service d'Accès Internet WiMAX qui comprend un accès à Internet *via* la technologie WiMAX. Il est indispensable de disposer d'une antenne (extérieur ou intérieur) / CPE pour bénéficier du Service.

L'antenne/CPE n'est pas vendue avec le Service et peut être soit achetée séparément auprès de Vivéole (renseignements sur <http://www.viveole.com>) soit auprès d'un tiers auquel cas Vous devez vérifier sa compatibilité avec la technologie employée et les caractéristiques d'Eligibilité de votre lieu de domiciliation.

Le Service d'Accès Internet WiMAX offre un débit maximum en émission et en réception pouvant varier en fonction de la région éligible au WiMAX.

ARTICLE 6.1 – ACCES AU SERVICE

L'accès au Service est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

- la localisation du Client dans une Zone de couverture et donc Eligible au WiMAX,
- l'installation d'une antenne/CPE permettant de bénéficier de la technologie WiMAX et compatible avec le Service d'Accès Internet WiMAX,
- la souscription au Service d'Accès Internet WiMAX, et
- que le micro-ordinateur du Client réponde aux caractéristiques spécifiées par Vivéole et soit connecté à l'antenne/CPE.

La compatibilité technique de l'antenne/CPE avec les caractéristiques techniques de la Zone de couverture s'apprécie au jour de la conclusion du présent Contrat, en fonction des informations fournies par le Client.

Vivéole ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable d'une incompatibilité technique liée à la fourniture d'informations erronées par le Client.

De plus, il est à noter que Vous pouvez Vous situer dans une Zone de couverture, et pour autant, ne pas pouvoir bénéficier, que ce soit totalement ou partiellement, du Service souscrit en raison de la configuration de votre environnement.

L'Eligibilité du site concerné sera vérifiée par Vivéole sur la base des informations que Vous aurez communiquées. Si les informations communiquées sont insuffisantes, Vivéole pourra Vous demander d'identifier avec davantage de précision la localisation du site concerné.

L'accès au Service est possible à la date de réception par le Client des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie et, une fois l'installation des équipements nécessaires au Service réalisée par Vous, et/ou éventuellement par Votre(Vos) prestataire(s) (par lequel Vous avez souscrit l'abonnement au Service et/ou auquel Vous avez confié l'installation de Votre antenne/CPE).

Vivéole n'est soumise qu'à une obligation de moyens compte tenu de la nature de la technologie employée. Vivéole se réserve en tout état de cause la possibilité, y compris sur des zones ouvertes au service et à la technologie WiMAX, de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du Service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour le Client.

Vivéole en informera le Client dans les quinze (15) jours suivant la réception de sa commande. Ce dernier pourra, si ce délai excède trente (30) jours, procéder à l'annulation de sa demande d'abonnement par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception (coordonnées de Vivéole disponibles à l'article « Notifications » des Conditions générales des services accès Internet proposés par Vivéole), et obtenir le remboursement des sommes versées par avance au titre de l'abonnement au Service.

ARTICLE 6.2 - ACTIVATION DU SERVICE

Le Service est accessible à partir de Votre micro-ordinateur connecté à votre antenne/CPE WiMAX. Votre microordinateur doit répondre à la configuration minimale visée sur la documentation de votre matériel. Vous devrez utiliser les logiciels de connexion et de navigation fournis par Vivéole. Dans le Kit de connexion. L'utilisation de logiciels fournis par Vivéole implique l'acceptation des éventuelles

conditions de licence d'utilisation de ces logiciels. A ce titre, Vous vous engagez à respecter les modalités d'installation et d'utilisation des logiciels.

L'installation des logiciels et le raccordement de l'antenne à Votre micro-ordinateur relèvent de Votre responsabilité.

Une fois le matériel et les logiciels de connexion installés et éventuellement paramétrés, l'accès au Service est possible grâce aux Identifiants qui Vous ont été communiqués par Vivéole.

ARTICLE 6.4 – UTILISATION DU SERVICE D'ACCES INTERNET

Le service doit être utilisé conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Est exclue toute utilisation de type mise à disposition de serveur de messagerie (hors options souscrites).

Le Service ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Cyber », salons de démonstrations temporaires ou permanents, à moins qu'il ne soit expressément autorisé par Vivéole.

De même, le Service ne peut en aucun cas être utilisé pour permettre à des tiers de se connecter. A défaut, Vous serez tenu pour responsable de l'utilisation faite par tout tiers de l'accès à Internet auquel il a souscrit auprès de Vivéole.

Précautions d'usage spécifiques liées à l'Accès Internet WIMAX :

L'ordinateur peut être connecté à Internet dès lors qu'il est sous tension.

Dans ces conditions, il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les enfants ayant accès au(x) micro-ordinateur(s) concerné(s) à raison des contenus qu'ils sont susceptibles de visualiser sur le réseau Internet.

De même, il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger Votre accès Internet WIMAX, Votre messagerie, Vos pages personnelles, les matériels mis à votre disposition, de même que les matériels acquis par Vous pour pouvoir bénéficier du Service, Votre micro-ordinateur, Vos propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers sur son ordinateur, à quelque fin que ce soit, Internet n'étant pas un réseau sécurisé.

A ce titre, Vivéole conseille au Client, indépendamment de l'abonnement choisi, la souscription de solutions de filtrage, et notamment d'un antivirus associé à un firewall et d'un logiciel de contrôle parental. Vivéole propose ce type de services sous forme d'Options au Service. Les tarifs et conditions applicables sont disponibles sur le site <http://www.viveole.com> ou sur simple demande auprès des services de Vivéole (coordonnées mentionnées à l'article « Notifications »).

ARTICLE 6.5 – IDENTIFIANTS

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Les identifiants de connexion pourront être communiqués à votre prestataire sur Votre demande, si Vous avez souscrit votre abonnement par son intermédiaire, afin qu'il puisse assurer la mise en service de votre connexion.

Vivéole ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute action du prestataire (notamment l'installation des matériels), ou de tout dommage que Vous pourriez subir du fait de cette action ou de l'utilisation de Vos identifiants par le prestataire.

Nous Vous encourageons à modifier Vos identifiants une fois l'installation réalisée par Votre prestataire.

En cas de perte ou de vol d'un des éléments composant vos Identifiants, Vous devez en informer Vivéole dans les meilleurs délais. Par mesure de sécurité, Vivéole en fera l'annulation immédiate. Vous devez cependant confirmer cette information à Vivéole par écrit dans les plus brefs délais. En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de vos Identifiants par un tiers non autorisé, Votre responsabilité ne sera dérogée à l'égard de Vivéole qu'à compter de l'information faite auprès de Vivéole.

Vos nouveaux Identifiants Vous seront transmis par courrier dans un délai de trois (3) jours ouvrés (délai de La Poste exclu).

Si Vous souhaitez modifier vos Identifiants, Vous devrez présenter une demande par écrit à Vivéole. Vous pouvez préciser dans votre courrier le mot de passe que Vous souhaitez avoir. Si celui-ci est disponible, il vous sera alors attribué. Vos nouveaux Identifiants Vous seront alors transmis par courrier.

La modification de vos Identifiants est réalisée gratuitement dans la limite d'une modification par mois. Une action pourra le cas échéant devoir être effectuée par vos soins au niveau de votre CPE.

Chaque client dispose d'un accès personnalisé. Cet accès doit être utilisé dans le cadre du cercle de famille ou dans un cadre professionnel limité. Dans ces conditions, il n'est autorisé qu'une seule connexion à la fois par Identifiant. Sauf dérogation écrite et préalable, il est donc interdit d'établir plusieurs connexions simultanées avec les mêmes Identifiants.

On définit la connexion simultanée comme étant soit l'utilisation des mêmes éléments d'identification à des intervalles de temps se chevauchant pour établir la connexion d'au moins deux (2) ordinateurs, soit l'utilisation de toute technique présente ou à venir permettant de lancer plus d'une connexion physique à la fois. Toute consommation constatée dans ce cadre entraînera la facturation à l'heure de toutes les communications pendant la durée de l'infraction constatée en plus du forfait applicable.

Le tarif appliqué sera de 2,70 euros l'heure, toute heure commencée étant due. De plus, Vivéole pourra suspendre Votre accès au Service.

La réactivation de l'accès suspendu de ce fait pourra être facturée dix (10) euros et Vivéole se réserve le droit d'appliquer les tarifs en vigueur au jour de la réclamation.

ARTICLE 6.6 – COURRIER ELECTRONIQUE

Article 6.6.1 - Adresses électroniques

Vivéole met à Votre disposition une adresse électronique qui est définie de la manière suivante : login@viveole.com. Cette adresse vous est communiquée personnellement lors de l'envoi de vos Identifiants de messagerie.

Vous pouvez demander la création d'adresses électroniques supplémentaires en contactant Le service commercial indiqué à l'article « Notifications ».

Au-delà de Quatre (4) adresses électroniques supplémentaires, Vivéole pourra vous demander une participation financière (tarification disponible sur simple demande auprès des services de Vivéole).

Pour ces adresses supplémentaires Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute. Par ailleurs, Vivéole se réserve le droit de ne pas octroyer une adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de Vivéole. Toutefois, Vivéole ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à Vivéole que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, Vivéole, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

L'attribution d'une adresse électronique demandée ne prive pas Vivéole de son droit de la bloquer ultérieurement à l'occasion d'une vérification de sa part.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, Vivéole bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à votre égard, d'aucun dédommagement. Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de contrat si Vivéole change de nom notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès à Internet existant. Dans ce cas, outre le changement du nom du fournisseur d'accès, Vous pouvez également être obligé de changer la partie de l'adresse précédent le @.

Article 6.6.2 - Consultation de Votre courrier électronique

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter Vos messages. Ces moyens ne sont pas reliés entre eux. Ainsi, lorsque vous consultez vos messages à partir du service « Votre messagerie » (décrit ci-dessous), ils sont automatiquement téléchargés sur « Votre messagerie » et Vous ne pourrez pas les visualiser sur votre boîte aux lettres électronique lors d'une connexion à partir de votre micro-ordinateur, à moins d'effectuer un transfert manuel.

6.6.2.1 - Consultation à partir de « Votre messagerie »

Vivéole met à Votre disposition un service en ligne de messagerie. Ce service Vous permet de consulter vos courriers électroniques, depuis tout ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur et ce quel que soit l'endroit où il se trouve.

Pour se faire, il Vous suffit de Vous connecter à l'aide de vos Identifiants, sur le site <http://webmail.viveole.fr>.

Vous êtes informé du fait que tout dossier créé dans le cadre de ce service n'apparaîtra pas dans les autres logiciels ou services en ligne de messagerie électronique que Vous pourriez utiliser.

Les limites relatives à la capacité de stockage sur le serveur, à la taille des messages en émission ou réception sont celles définies dans le cadre des articles ci-dessous.

6.6.2.2 - Consultation de Votre boîte aux lettres électroniques à partir du système de réception de Votre micro-ordinateur

Vous devez paramétrer le système de réception des messages de Votre micro-ordinateur afin de pouvoir consulter Vos messages via la boîte aux lettres électroniques figurant sur Votre microordinateur.

Vivéole se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à dix (10) Mo (Méga Octets). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

Article 6.6.3 - Préconisations liées au courrier électronique

Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

Les adresses électroniques et le service « Votre messagerie » sont pour Votre usage exclusif et/ou celui des membres de Votre foyer ou de vos préposés. Ils ne peuvent donc être utilisés que dans un cadre familial ou professionnel limité, tel que définit au départ.

Vous êtes seul responsable à l'égard de Vivéole de l'usage de votre (vos) adresse(s) électronique(s) et du service « Votre messagerie ».

Article 6.6.4 - Acheminement des courriers électroniques

La délivrance d'un courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de Vivéole liées à la nature du réseau Internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps.

Sauf si sa faute est avérée, la société Vivéole ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Vous vous engagez à doubler l'envoi du courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important.

De même, Vous vous engagez à exiger de vos correspondants que tout message important, dont Vous êtes le destinataire, Vous soit à la fois communiqué par courrier électronique et par courrier papier.

Article 6.6.5 - Stockage des courriers électroniques

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à cinquante (50) Mo (Mégaoctets) par adresse électronique.

En vue du bon fonctionnement du serveur de Vivéole, Vous devez limiter la sauvegarde de vos messages sur celui-ci et privilégier la sauvegarde sur votre propre matériel.

Vous vous engagez à consulter régulièrement et à classer ou supprimer les courriers électroniques émis comme reçus, afin que l'espace de stockage ne soit pas surchargé.

De plus, Vous vous engagez à archiver ou sauvegarder sur Votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe, les courriers électroniques émis ou reçus que Vous estimez importants. A défaut et en cas de perte de courrier électronique, Vivéole ne peut en être tenue pour responsable. Une fois l'espace maximal atteint, les courriers électroniques reçus par Vous pourront être bloqués et n'apparaîtront plus dans Votre boîte à courriers électroniques. Il Vous appartient de veiller à conserver de la place en effectuant les archives, sauvegardes ou suppressions nécessaires.

Il ne pourra y avoir de report des messages d'une adresse électronique à une autre puisqu'elles sont indépendantes les unes des autres.

De plus, Vivéole se réserve le droit, en cas d'inactivité sur Votre adresse électronique pendant une période supérieure ou égale à trois (3) mois, de purger Votre compte de messagerie figurant sur le serveur, sans avertissement préalable ni indemnité.

Dès lors que Vous consultez les messages à destination des adresses obtenues dans le cadre du Contrat, ces messages sont téléchargés et ne seront pas affectés par cette mesure.

La responsabilité de Vivéole ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre, et notamment en cas de perte de messages non consultés, sauf en cas de faute de Vivéole.

Article 6.6.6 - Secret des correspondances

Le contenu des messages que Vous adressez à partir de Votre ou de Vos boîte(s) aux lettres électronique(s), ainsi que le contenu des messages qui Vous sont adressés sont strictement personnels et sont soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers par Vivéole.

Vivéole peut toutefois être amenée, notamment dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, à communiquer le contenu des courriers électroniques de ses clients aux autorités ou organismes compétents.

ARTICLE 6.7 – PUBLIPOSTAGE – SPAMMING

Concernant le Spamming, il est interdit d'utiliser le Service ou un service associé, qu'il s'agisse des adresses électroniques, des pages personnelles ou autres, en vue de réaliser du Spamming à destination de la France ou de l'étranger.

Concernant le Publipostage, Vous devrez demander l'autorisation préalable de Vivéole avant toute opération de Publipostage. L'absence de réponse écrite de Vivéole dans un délai de quinze (15) jours, équivaut à un refus de la part de Vivéole.

Si les dispositions précitées relatives au Publipostage ou au Spamming ne sont pas respectées, Vivéole pourra exiger le versement d'une somme de deux (2) Euros hors taxes (HT) par courriel envoyé par l'intermédiaire du Service d'accès au réseau Internet de Vivéole.

De plus, Vivéole se réserve le droit de suspendre ou de résilier le présent Contrat sans préavis ni indemnité, comme prévu ci-après à l'article « Résiliation », en cas de non-respect, ou suspicion de non respect des dispositions relatives au publipostage et/ou spamming, et plus généralement, en cas d'utilisation du service de messagerie Vivéole par Vous ou par l'intermédiaire de votre machine, mettant en péril ou altérant le Service ou son utilisation par les autres utilisateurs.

ARTICLE 6.8 - SERVICES ASSOCIES DE PROTECTION DE LA MESSAGERIE

Le service de messagerie bénéficie d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les courriels dangereux et/ou indésirables qui Vous sont adressés par le biais du service de messagerie Vivéole. Ces services associés protègent uniquement le service de messagerie dont Vous bénéficiez au titre du Service et en aucun cas votre micro-ordinateur et ses applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au service de messagerie, installé sur votre micro-ordinateur peut éventuellement entrer en conflit avec les services antivirus et/ou antispam de messagerie proposés par Vivéole.

Par ailleurs, Vous êtes informé que les courriels qui Vous sont adressés par le biais du service de messagerie Vivéole sont vérifiés en fonction de paramètres prédéfinis par Vivéole par différents programmes automatiques et qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Compte tenu de la nature de la technologie employée, Vivéole ne garantit pas que les fonctions de ce service correspondent aux besoins du Client et ne peut être soumise qu'à une obligation de moyens.

Article 6.8.1 - L'antivirus de messagerie

En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé et sera supprimé.

En l'état de la technique, la société Vivéole n'est pas en mesure de vérifier l'identité de l'expéditeur du message litigieux, certains virus usurpant des adresses de courriels pour se propager.

Compte tenu de la nature et des fonctions antivirus et notamment de la haute technicité mise en oeuvre et des caractères particuliers que présentent les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus que par les mutations observées sur les virus existants voire des caractères polymorphes de ceux-ci, Vous êtes informé que ce service est à même d'identifier les virus connus (et ne peut anticiper les virus non encore développés) et correspondant à la liste de l'éditeur de l'antivirus de messagerie ; ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

Article 6.8.2 - L'antispam de messagerie

Si le système antispam de Vivéole considère un des courriels reçus par Vous comme pouvant être un spam, un « tag » sera ajouté à l'objet du message afin que vous puissiez l'identifier.

Vous pouvez paramétrer Votre logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un courriel « légitime » ne figure pas parmi les courriels marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

ARTICLE 6.9 - LOGICIELS DE PROTECTION PROPOSES EN OPTION

Afin de protéger votre micro-ordinateur et non pas uniquement votre messagerie, Vivéole propose notamment à ses clients de s'abonner à l'Option Antivirus Pack Sécurité.

Contrairement à l'antivirus de messagerie, cette Option propose un antivirus paramétrable par Vous qui vérifie également le contenu des fichiers téléchargés.

ARTICLE 6.10 – MODIFICATIONS DU SERVICE / MAINTENANCE

Article 6.10.1 – Maintenance

Vivéole, ou ses partenaires intervenant dans le cadre de la fourniture du Service, peuvent être amenés à interrompre le Service ou une partie du Service pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service et des matériels. Vous serez prévenu dans la mesure du possible, et sous réserve du caractère urgent de l'opération, par une information personnelle ou, à tout le moins, par information sur le site Internet <http://www.viveole.com>, à partir duquel Votre espace abonné est accessible.

Sauf exception expressément prévue par Vivéole au présent Contrat, ces interruptions pour maintenance n'ouvriront droit à aucune indemnité et la connexion sera rétablie dans les meilleurs délais.

Les opérations de maintenance seront réalisées dans la mesure du possible au cours des heures de faible fréquentation du Service d'accès Internet WIMAX.

Vivéole s'engage également à assurer, sans supplément de prix, la maintenance évolutive du Service. Vivéole précise que ces modifications et changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités desdits services et matériels et n'entraînent pas d'augmentation du prix de Votre formule d'abonnement.

Article 6.11.2 – Interruption

Pour des raisons indépendantes de la volonté de Vivéole, l'accès à Internet peut être interrompu environ une fois par vingt quatre (24) heures pendant un très bref délai. Le moment de cette brève interruption ne peut être déterminé à l'avance. Si Vous êtes connecté au moment de cette interruption, il Vous suffit de relancer la connexion, ou cliquer sur l'icône de « rafraîchissement » de votre page actuelle afin de régénérer votre connexion.

Article 6.11.3 – Modification du Service d'Accès Internet WiMAX

6.11.3.1 - Modification à l'initiative de Vivéole (proposition de migration)

Vivéole se réserve le droit de renommer le Service, de l'intégrer à une nouvelle gamme de services, ou de faire évoluer le Service d'Accès Internet WIMAX, sans en altérer les Services tels qu'ils existent au moment de la souscription, afin de le doter de services équivalents ou supérieurs, sans toutefois que les caractéristiques essentielles du Service puissent s'en trouver affectées. Dans ce cas, le tarif sera maintenu et pourra ensuite être modifié dans les conditions fixées à l'article « Paiement ».

Vivéole est également susceptible de Vous proposer des services supplémentaires, dans le cadre de nouvelles Formules d'abonnement ou options à Votre Formule d'abonnement. Les conditions et tarifs correspondant seront ceux applicables à ces nouvelles Formules d'abonnement ou options.

En cas de cessation d'un service auquel Vous avez souscrit, Vivéole vous en avertira par courrier ou par courriel et pourra Vous proposer de souscrire un nouveau service se substituant à votre ancien service.

En cas d'opposition à la migration vers ce nouveau service, Vous pourrez résilier l'abonnement en cours par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification reçue par courrier ou par courriel. Vous serez, le cas échéant, remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé *pro rata temporis*.

En cas de souscription d'un nouvel abonnement, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription à ce nouveau service.

6.11.3.2 - Modification à Votre initiative (demande de migration)

Si plusieurs Formules d'abonnement au Service d'Accès Internet WIMAX sont proposées dans le cadre de Votre Zone de couverture, Vous pouvez demander à migrer d'une Formule d'abonnement vers une autre (ou éventuellement toute autre formule d'abonnement compatible) à tout moment au cours de Votre abonnement, sous réserve de l'Égibilité de Votre Zone de couverture au bénéfice du Service que Vous souhaitez, et dans une limite d'une (1) modification de Formule d'abonnement sur une période de douze (12) mois consécutifs.

La migration est effectuée dès traitement de votre demande par nos services si l'état de Votre compte le permet et sous réserve des dispositions précédentes. Toute demande de changement de Formule d'abonnement doit être adressée par le Client, aux services de Vivéole, par lettre simple (adresse disponible à l'article « Notifications »).

Compte tenu de la technologie employée, Vivéole n'est soumise qu'à une obligation de moyens et ne peut garantir la possibilité de migrer d'une Formule d'abonnement vers une autre.

Vous êtes avertis que selon le type de migration, le matériel mis à votre disposition, pourra devoir être modifié. De plus, l'antenne/CPE pourrait ne plus être compatible avec la nouvelle formule que Vous demandez. Le cas échéant, il Vous appartiendra de renvoyer à Vivéole le matériel mis à Votre disposition dans les conditions définies au sein des présentes, et de procéder, si nécessaire, à l'achat d'une nouvelle antenne/CPE répondant à vos besoins.

Nous vous recommandons de contacter Vivéole pour toute question que vous vous poseriez.

La compatibilité technique des matériels mis à votre disposition, comme ceux Vous appartenant nécessaires au bénéfice du Service, avec les caractéristiques techniques de la Zone de couverture s'apprécie au jour du changement de Formule d'abonnement, en fonction des caractéristiques de Vos équipements et des informations fournies par Vous.

Vous Vous engagez, par conséquent, à fournir aux services de Vivéole l'ensemble des informations utiles.

La facturation de la nouvelle Formule se fera dès la prise d'effet de celle-ci. Si Vivéole Vous doit des sommes en raison d'une migration vers une Formule d'abonnement dont le tarif est inférieur, Vivéole déduira ces sommes de celles dues au titre de la période postérieure à la migration. Ces tarifs et conditions sont disponibles sur le Site Vivéole.com, ou sur simple demande auprès des services de Vivéole. Les caractéristiques et les Conditions générales et particulières du nouvel abonnement seront applicables à compter du jour de modification de l'abonnement par Vivéole.

Vivéole se réserve la possibilité, y compris sur des zones ouvertes au service et à la technologie WIMAX de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du nouveau Formule d'abonnement si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour Vous et les Clients déjà raccordés.

Pendant le délai de changement de Formule d'abonnement et en cas de réponse négative à la demande de changement de Formule, Vous conserverez la Formule d'abonnement active au jour de Votre demande de migration.

ARTICLE 6.12 - RESPONSABILITE

Article 6.12.1 - Responsabilité de Vivéole

Le fonctionnement du réseau Internet rend extrêmement aléatoire la qualité de service obtenue, notamment du fait que celle-ci ne dépend pas uniquement des capacités techniques de Vivéole.

Vivéole ne peut donc garantir complètement la qualité du service qu'elle fournit. Les éventuelles restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau sont indépendantes de la volonté de Vivéole.

De même, le Service d'Accès Internet WIMAX faisant appel à une technologie hertzienne, des interférences ou perturbations peuvent intervenir, y compris du fait de la configuration de l'environnement de votre domicile.

En outre, Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. La protection de Vos installations contre tous types d'intrusions est à Votre charge.

Dans ces conditions, Vous acceptez que Vivéole ne puisse être tenue responsable d'un quelconque préjudice, et notamment des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manques à gagner, de pertes de données ou de privation d'usage subis par lui-même ou par un tiers, que Vous agissiez en responsabilité contractuelle ou quasi-contractuelle (faute) même si Vivéole a été avertie de l'éventualité de tels dommages, sauf en cas de défaillance de son matériel ou de ses services qui serait de son fait.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de Vivéole sera limitée au montant total que Vous aurez versé à Vivéole pour l'abonnement en cause au cours de l'année précédent le dommage.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Par ailleurs, Vivéole respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire et obligeant Vivéole à suspendre ou supprimer le Service, un service associé ou une Option et ne pourra être tenue responsable des conséquences liées au respect d'une telle décision.

Article 6.12.2 - Votre responsabilité

Vous déclarez que l'utilisation qui sera faite de l'Accès à Internet Vivéole, directement ou indirectement, n'enfreignent pas les droits des tiers, la réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les dispositions des Conditions Générales, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, etc.), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de délit de provocation, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques, etc. (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vivéole n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à Vivéole que Vous utilisez votre Accès Internet à cette(ces) fin(s), Vivéole, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de suspendre Votre abonnement au Service.

Vous restez seul responsable des sites Internet consultés à partir de Votre micro-ordinateur, des contenus uploadés ou downloadés ou des messages transmis via Votre Accès Internet. Le piratage nuit à la création artistique.

Tout site Internet consulté à partir de Votre micro-ordinateur sera réputé avoir été consulté par Vous.

Vous êtes seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par Vous-même à Vivéole, à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à des tiers du fait de Votre utilisation du Service d'accès à Internet, des services associés et/ou des Options que Vous souscrieriez.

En outre, Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir la société Vivéole, et/ou ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés contre toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de Votre violation d'une des dispositions du présent Contrat et notamment les dispositions relatives au respect des droits des tiers, au Spamming, au Publipostage, à Vos pages personnelles, à Votre adresse électronique.

Vivéole ne pourra être tenue pour responsable en cas de poursuites judiciaires à Votre encontre du fait de l'usage du Service d'accès à Internet fourni par Vivéole et de tout service accessible via le réseau Internet.

En complément des dispositions présentées aux autres articles, Vivéole ne pourra être tenue responsable, ni à Votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment :

1. d'un cas de force majeure tel que visé à l'article « Force majeure »,
2. du non-respect par Vous du présent Contrat, ou de toute législation ou réglementation applicable
3. des éventuels risques sur la santé lié à la mise en place d'une antenne. Notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus,
4. de l'utilisation par un tiers des informations transmises, de Votre Accès à Internet, de Votre service de messagerie et/ou de Vos pages perso, et plus généralement du Service et/ou des Options éventuellement souscrites et des matériels mis à Votre disposition,
5. du contenu des services fournis ou consultés par Vous ou à partir de Votre micro-ordinateur, y compris ceux accessibles via les annuaires ou moteurs, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par Vous et d'une manière générale de toute information consultée, fournie ou téléchargée par Vous, puisque Vivéole n'exerce, en effet, aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transportées,
6. de la mauvaise installation ou utilisation des équipements et/ou logiciels par Vous,
7. de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement, des logiciels et matériels autres que ceux fournis par Vivéole,
8. de l'absence de protection de Votre installation technique WIMAX,
9. de la non communication ou de la communication erronée par Vous des informations requises,
10. de la modification de votre installation technique WIMAX,
11. de l'interruption/suppression du Service en cas de coordonnées bancaires erronées. Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de Vivéole, Vivéole assumera la part de responsabilité qui lui incombera.

ARTICLE 7 – WI-FI

Vous pouvez bénéficier de la possibilité de connecter tout micro-ordinateur ou matériel équipé de la technologie Wi-Fi à l'Internet par le biais d'un modem/routeur mis à votre disposition par Vivéole à des conditions précisées sur <http://www.viveole.fr>.

Vivéole ne peut en aucun cas vous assurer que la technologie Wi-Fi est adaptée au lieu dans lequel vous souhaitez l'utiliser.

En ce qui concerne la technologie Wi-Fi, Vous reconnaissez avoir été informé que cette technologie présente des inconvénients qui lui sont inhérents.

En effet, des baisses de débit (pouvant aller jusqu'à la coupure de service) sont possibles dès lors que le Client s'éloigne du point d'accès, lors de communications nombreuses et/ou d'informations lourdes (telles que des images, des vidéos ...), lors d'interférences dues à la rencontre d'obstacles (de type murs, vitres teintées, étages ...).

Vivéole ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de Service liée auxdits inconvénients.

Vous êtes également informé de la possibilité de piratage, intrusion téléphonique de Votre ligne et/ou de Votre Accès WIMAX. Vous Vous engagez par conséquent à adapter le paramétrage de votre modem/routeur Wi-Fi à Vos besoins.

Un paramétrage sera effectué par Vivéole sur le modem/routeur mis à Votre disposition au titre de Votre abonnement au Service. Cette opération ne Vous garantit pas une protection absolue notamment contre les intrusions, le piratage ou les pertes de données.

ARTICLE 8 – SOUSCRIPTION PAR UN INTERMEDIAIRE

Vous pourrez souscrire votre abonnement par l'intermédiaire d'un prestataire.

Dans ce cas, le prestataire sera considéré par Vivéole comme votre mandataire.

Il est important de noter que vos login et mot de passe de connexion et matériels pourront lui être transmis, sur Votre demande.

Vivéole ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute action du prestataire ou de tout dommage que Vous pourriez subir du fait de son action ou inaction.

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat due à un événement de force majeure tel que définit par la loi et la jurisprudence françaises.

POURRONT NOTAMMENT ETRE QUALIFIES DE CAS DE FORCE MAJEURE, LES EVENEMENTS D'INTERRUPTION, PANNE, SABOTAGE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATION, INCENDIE, INONDATION, INTEMPERIES EXCEPTIONNELLES, AVARIES, EMEUTES, GUERRE, GREVE OU LOCK-OUT CHEZ SES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, RETARD DE FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, AINSI QUE LES INTERDICTIONS OU RESTRICTIONS DES AUTORITES PUBLIQUES A LA FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

ARTICLE 10 - TARIFS ET PAIEMENT

Article 10.1 - Tarifs

Les tarifs en vigueur du Service et des éventuelles Options proposés par Vivéole sont en libre consultation sur le site <http://www.viveole.com> et sur simple demande auprès de Vivéole (coordonnées disponibles à l'article « Notifications » des présentes Conditions Générales). En cas de modification de l'abonnement ou d'une éventuelle Option le tarif en vigueur sera celui indiqué sur le site Vivéole au jour de la modification.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du Service fourni par Vivéole, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si Vous n'installez pas ou n'utilisez pas le Service. Vous pourrez bénéficier d'éventuelles subventions attribuées selon des critères géographiques et/ou sociaux par les organismes publics dont Vous dépendez, ayant fait le choix de l'installation du WIMAX. Vivéole n'est en aucun cas responsable de l'attribution desdites subventions.

Article 10.2 - Modalités de facturation et de règlement

Le Service et les éventuelles Options proposés par Vivéole sont facturés mensuellement.

Les abonnements sont facturés d'avance, à l'exception du premier mois d'abonnement (facturé en entier pour les abonnements activés avant le 15 du mois et à moitié pour les autres) lors de la facturation du deuxième mois.

Vous vous engagez à autoriser le règlement par prélèvement bancaire de toutes les sommes dues à Vivéole au titre de la souscription au Service et aux éventuelles Options proposées par Vivéole.

En cas de difficulté légitime pour Vous, d'accepter un paiement par prélèvement, Vivéole étudiera avec Vous, la possibilité de mise en place d'un autre moyen de paiement.

La désignation d'un tiers-payeur nécessite l'accord préalable et exprès de Vivéole, ainsi que du tiers-payeur et, n'exonère pas le Client de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers-payeur.

Le prélèvement automatique pourra être effectué dès l'émission de la facture par Vivéole.

Vous êtes avertis qu'en cas de coordonnées bancaires incorrectes ou incomplètes, Votre abonnement au Service et aux éventuelles Options peut être bloqué voire résilié si la difficulté demeure.

En cas de rejet par Votre banque d'une demande de prélèvement établi conformément au présent Contrat par Vivéole, Vous serez redevable envers Vivéole de frais de rejet dont le montant est fixé à huit (8) euros.

Vivéole tient à la disposition des clients redevables d'une facture les éléments justificatifs de cette facture, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai de trois (3) mois à compter de l'émission de la facture par Vivéole.

A défaut de contestation de la facture par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans l'année qui suit sa réception, Vivéole considérera que Vous avez accepté ladite facture.

Toute contestation sera étudiée par Vivéole dans la mesure où est expliqué de manière précise, les raisons de la contestation et que les raisons avancées peuvent constituer un motif de non paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance non justifié comme prévu ci-dessus, entraîne, huit (8) jours après une mise en demeure restée infructueuse :

1. de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à Vivéole ;
2. la suspension de l'exécution de tout service jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à Vivéole ;
3. l'application d'un intérêt à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demie le taux de l'intérêt légal français.

ARTICLE 11 - DUREE DU CONTRAT

Sauf dispositions spécifiques prévues au sein du Contrat, l'abonnement au Service est consenti pour une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de l'abonnement.

A l'issue de cette période, l'abonnement au Service et aux éventuelles Options souscrites sera tacitement renouvelé pour une nouvelle période d'un (1) mois (et ainsi de suite), sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des Parties, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée au plus tard dix (10) jours avant la fin de chaque période contractuelle.

ARTICLE 12 - RESILIATION

12.1 - Résiliation en cas d'absence d'Eligibilité effective

Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de Votre souscription au Service si Votre installation WiMAX ne fonctionne pas, dans les conditions suivantes :

a) Si Vous avez fait appel à un antenniste figurant sur la liste de Vivéole lors de l'installation de Votre antenne/CPE, Vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

Etre situé dans une Zone de couverture,

Que la vérification d'Eligibilité ait été effectuée préalablement à Votre souscription,

Que le dysfonctionnement ne soit pas lié à un défaut, une panne ou une mauvaise installation de Votre matériel (micro-ordinateur, antenne/CPE, etc.) ou du matériel mis à Votre disposition par Vivéole (dans ce cas, le matériel sera échangé dans les conditions prévues à l'article Garantie des conditions de ce matériel),

Que Votre installation soit conforme aux exigences techniques.

b) Si Vous n'avez pas fait appel à un antenniste figurant sur la liste de Vivéole lors de l'installation de Votre antenne/CPE, Vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

L'ensemble des conditions citées dans le a) ci-dessus, et

Que le technicien, expert et/ou antenniste que Vivéole pourra décider de dépêcher sur place ait établi un diagnostic permettant de conclure à l'absence d'Eligibilité effective. Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclue à l'Eligibilité effective de Votre site, Vivéole pourra Vous facturer la somme correspondant à la prestation de vérification-expertise.

Cette possibilité de résiliation ne concerne que le Service et en aucun cas l'antenne/CPE qui ne relève pas du présent Contrat.

12.2 - Résiliation pour faute

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des Parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la Partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, mettre l'autre Partie en demeure de respecter ses engagements et lui donner un délai de quinze (15) jours pour ce faire.

A l'expiration de ce délai, et si l'autre Partie ne s'est pas conformée à ses obligations, elle aura le droit de résilier le présent Contrat par une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre Partie pourra résilier le contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En outre Vivéole se réserve le droit de suspendre le présent Contrat, sans préavis ni indemnité, dans les cas prévus au sein des Conditions générales et notamment le cas où :

1. Vous n'auriez pas respecté les stipulations relatives au Spamming ou au Publipostage ;
 2. un quelconque acte de piratage ou tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine Votre Accès Internet ;
 3. à la suite de la notification par les utilisateurs du Réseau Internet ou par les autorités compétentes, et après vérification par Vivéole, que Vous faite un usage du réseau Internet de nature à porter préjudice aux tiers ou, qui serait contraire à la législation en vigueur, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public ;
 4. votre utilisation du Service met en péril la qualité du Service offert aux autres clients de Vivéole et notamment, mais en aucun cas limitativement, en cas d'usage abusif du Service ;
 5. non paiement des sommes dues à Vivéole au titre de votre abonnement. De plus, Vivéole se réserve le droit de poursuivre les Clients qui ne respecteraient pas les interdictions prévues par les présentes Conditions générales. Vous serez responsable de tout dommage causé à Vivéole ou à un tiers du fait du non-respect de l'une de ces interdictions.
- Toutefois si les dommages causés ont été, en tout ou partie, causés par Vivéole, Vivéole assumera sa part de responsabilité.

ARTICLE 13 - CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

Article 13.1 - Adresses électroniques

Votre/Vos adresse(s) électronique(s) sera(ont) bloquée(s), Vous n'aurez plus accès au service de messagerie et les messages que Vous n'aurez pas sauvegardés sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe seront supprimés.

Article 13.2 - Options

La cessation de l'abonnement à Votre Service d'Accès Internet WIMAX entraîne la cessation de toute Option éventuellement souscrite.

A l'inverse, la cessation d'une Option n'entraîne pas la cessation de Votre Service d'Accès Internet WIMAX.

Article 13.3 - Service

A la cessation du Contrat, Vous ne bénéficierez plus de l'Accès à Internet de Vivéole, ni des services qui lui sont associés et notamment l'Antivirus de messagerie ou l'Antispam.

ARTICLE 14 - DONNEES PERSONNELLES

Article 14.1 - Traitement des données personnelles

Vous acceptez que Vivéole traite, conserve et transmette des données personnelles dans les conditions indiquées ci-dessous.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de Vivéole, dont les coordonnées figurent à l'article « Notifications », représenté par son président directeur général. Vivéole vous fournira l'identité de son gérant sur simple demande.

Vivéole se réserve le droit de Vous adresser par courriel des informations promotionnelles relatives :

1. à des produits et services analogues au Service que Vous aurez souscrit sauf opposition de Votre part dans les conditions prévues au présent article, précisées dans lesdits courriels ;

2. aux autres produits ou services proposés par la société Vivéole à condition que Vous ayez manifesté Votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles, sauf opposition ultérieure dans les conditions fixées au présent article.

L'ensemble des informations recueillies par Vivéole est nécessaire à l'exécution du Service et de vos demandes diverses par les services de Vivéole ou de ses partenaires, fournisseurs ou soustraitants, et de toutes les suites qui pourraient en résulter.

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies aux services de Vivéole, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse empêchera Vivéole d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

Vivéole se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles Vous concernant à toutes personnes qui doivent être légalement destinataires des informations et à tout sous-traitant de Vivéole qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.) dont il a été chargé par Vivéole.

Vivéole pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi.

Vivéole se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par courriel, une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre du Service. Vous pourrez vous opposer à l'envoi desdites lettres d'informations en adressant un Courriel à coordonnees@Viveole.com ou dans les conditions précisées dans le Courriel d'envoi de chaque lettre d'information.

Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet de vous opposer à l'envoi des desdites lettres d'information. Aussi, Vivéole se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à l'adresse coordonnees@Viveole.com et dont l'objet ne porterait pas sur votre opposition à l'envoi des desdites lettres d'information.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous disposez des droits suivants :

- Droit de Vous opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel Vous concernant fassent l'objet d'un traitement ;
- Droit de Vous opposer sans frais à ce que les données Vous concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur ;
- Droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel dès lors que Vous justifiez de Votre identité, en vue d'obtenir :
 - La confirmation que des données à caractère personnel Vous concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;
 - Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories des données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;
 - Le cas échéant, des informations relatives au transfert de données à caractère personnel envisagées à destination d'un Etat non membre de la Communauté européenne ;
 - La communication sous une forme accessible des données à caractère personnel qui Vous concernent ainsi que toute information disponible à l'origine de celle-ci ;
 - Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-entend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du Livre 1er et du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle. Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. En cas de risque de

dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner y compris en référé, toute mesure de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition.

- Droit d'exiger du responsable d'un traitement, dès lors que Vous justifiez de votre identité, que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel Vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- Droit de demander au responsable du traitement, de justifier sans frais pour Vous-même, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu du paragraphe précédent. Si Vous obtenez la modification de l'enregistrement, Vous êtes en droit d'obtenir le remboursement des frais correspondant au coût de la copie mentionnée ci-dessus ;
- Droit pour les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance leur laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, d'exiger du responsable de ce traitement, qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. Lorsque les héritiers en font la demande, le responsable du traitement doit justifier sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent.

Vous pourrez exercer vos droits par lettre adressée à Vivéole (adresse disponible à l'article « Notifications ») ou par courriel (à l'adresse suivante : coordonnees@Viveole.com).

Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, Vivéole se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à l'adresse coordonnees@Viveole.com et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de vos droits.

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par Vivéole disposent des mêmes droits.

Le cas échéant, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à Vivéole par vos soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article, par les services de Vivéole. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose. En cas de non respect des présentes dispositions, Vous serez seul responsable.

Vivéole s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements ou transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation, le traitement ou la transmission ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, Vivéole prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, Vivéole ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par une tierce personne sauf en cas de défaillance démontrée de sa part.

Article 14.2 - Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que Vivéole est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier. Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à Vivéole au titre du Contrat, toute information que Vivéole aurait pu obtenir, sans préjudice du paragraphe précédent relatif au traitement des données personnelles.

ARTICLE 15 – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une assistance téléphonique (numéro disponible sur le Site <http://www.viveole.fr>) est mise à Votre disposition du lundi au samedi aux heures ouvrées.

Toute conversation d'une durée supérieure à 30 minutes sera automatiquement interrompue.

Ce service est exclusivement réservé à l'assistance technique, et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de Votre connexion au Service d'accès à Internet, à l'exclusion des problèmes liés à tout matériel bureautique.

Dans le cadre de cette assistance, Vivéole, avec Votre accord préalable, Vivéole pourra prendre le contrôle à distance sur Votre micro-ordinateur. Dans ce cas, Vous êtes averti que la personne qui a pris le contrôle de votre ordinateur, pourra visualiser l'ensemble des éléments visibles sur Votre microordinateur et l'ensemble des éléments en cours d'exploitation. En conséquence, si Vous ne souhaitez pas qu'il puisse accéder à un programme ou fonctionnement, Vous vous engagez à le fermer avant la prise de contrôle à distance. De même, Vous vous engagez à signaler à la personne prenant le contrôle de votre poste à distance, tout fichier ou programme auquel vous lui interdisez l'accès.

Par ailleurs, Vivéole met à Votre disposition une assistance par courriel accessible à l'adresse contact@viveole.com.

ARTICLE 16 - ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS GENERALES

Toute nouvelle version des Conditions Générales sera publiée sur le site de Vivéole. La date d'entrée en vigueur des Conditions Générales figure sur celles-ci.

ARTICLE 17 - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17.1 - Circulation du Contrat

Le présent Contrat, ou les services le composant, ne peuvent faire l'objet par vos soins d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, sauf accord préalable et écrit de Vivéole.

Vivéole pourra céder les droits et obligations qu'elle tient du présent Contrat librement à toute société sous réserve de Vous en avoir informé préalablement.

En cas de décès de l'abonné, le conjoint, l'ascendant ou le descendant majeur pourra demander à reprendre le Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve de répondre aux mêmes conditions d'Eligibilité.

Le cas échéant, toutes informations utiles notamment quant à l'identité du nouvel abonné, ou aux informations permettant le paiement devront être transmises à Vivéole dans les plus brefs délais. A défaut, Vivéole se réserve le droit de suspendre ou résilier le Contrat dans les conditions définies au sein de l'Article correspondant.

Vivéole se réserve le droit d'effectuer toute vérification en la matière.

Article 17.2 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du présent Contrat n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent Contrat.

Article 17.3 - Tolérance

Le fait pour Vivéole de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à un manquement de Votre part à l'une quelconque de Vos obligations ou l'un quelconque de Vos engagements aux termes du présent Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

Article 17.4 - Intitulés

Les intitulés des articles du présent Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Articles 17.5 - Conditions Particulières, conditions spécifiques sur le Formulaire d'abonnement et annexes

Les éventuelles Conditions Particulières, conditions spécifiques apposées sur le Formulaire d'abonnement et les éventuelles annexes sont incorporées par référence au présent Contrat et en sont indissociables.

Article 17.6 - Notifications

Toutes les notifications ou communications prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées soit :

1. par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée :

- à Vivéole : - CS 52834 - 31128 Portet sur Garonne Cedex
- à Vous : à l'adresse postale que Vous avez communiquée à Vivéole, inscrite dans votre compte client.

2. par courriel adressé :

- à Vivéole à « contact@viveole.com »,
- à Vous, à l'adresse de courriel que Vous avez communiquée à Vivéole, inscrite dans votre compte client.

Toute mise en demeure devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les conditions définies aux Conditions générales, adressée à l'adresse postale correspondante.

Tout courriel sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par Vivéole. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre boîte à courriels pendant au moins quinze (15) jours, il Vous appartient d'en avertir Vivéole par lettre ou courriel.

Vivéole utilisera principalement le courrier électronique pour Vous informer de tout élément concernant le Service ou les éventuelles Options.

Article 17.7 - Frais

Les Parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec le présent Contrat et les opérations qu'il prévoit y compris les honoraires et débours.

ARTICLE 18 - RECLAMATIONS – LITIGE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Article 18.1 - Réclamations / Règlement amiable des différends

Toute contestation relative au Service, à l'achat de matériel, ou aux éventuelles Options souscrites, devra être soumise à la Direction Relation Clients de Vivéole par l'un des moyens suivants :

1. par lettre recommandée avec demande d'avis de réception
2. par courriel via la rubrique « Contactez-nous » sur le site Vivéole.com.

Vivéole s'efforcera de Vous répondre dans les meilleurs délais.

Article 18.2 - Loi applicable et compétence juridictionnelle

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au présent Contrat.

Si Vous avez la qualité de commerçant, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat sera soumis au Tribunal de commerce de Toulouse (France) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Si Vous n'avez pas la qualité de commerçant, le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun.